

14 décembre 2022

COLLABORATIONS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

LEVIERS DE TRANSITION POUR NOS TERRITOIRES ?

Audrey Lebas, Smart City Institute (HEC ULiège)

Mathieu Lambert, Union des Villes et Communes de Wallonie



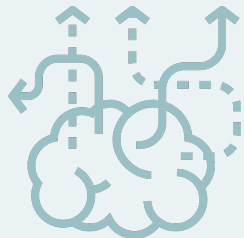
LE SMART CITY INSTITUTE



RECHERCHE



ENSEIGNEMENT



INNOVATION



SENSIBILISATION

- ▶ Fondé en 2015
- ▶ Sustainable and Smart Cities avec un angle « gestion » et « stratégie »
- ▶ Université de Liège, HEC Liège
- ▶ Team de 15 – Multidisciplinaire
- ▶ Référent académique Smart Région

LA SMART CITY

CONTEXTE

NOUVELLES
PRIORITÉS

NOUVELLES
ATTENTES

NOUVELLES
POSSIBILITÉS



LA SMART CITY

NOTRE DÉFINITION

Une « Smart City » est un **écosystème de parties prenantes** (composé de gouvernements locaux, d'associations de citoyens, de multinationales et d'entreprises locales, d'universités, d'institutions internationales, ...)

Engagé dans un **processus de transition durable** sur un territoire donné

En utilisant les technologies comme **facilitateur**

Dans un **objectif de durabilité** (prospérité économique, bien-être et préservation des ressources naturelles)

LA SMART CITY

NOTRE DÉFINITION

Une « Smart City » est un **écosystème de parties prenantes** (composé de gouvernements, d'associations de citoyens, de multinationales et d'entreprises, d'universités, d'institutions

Engagé dans un **projet de développement durable** sur un territoire

= Smart Region
= Smart Territory
= Smart Village

En utilisant **des technologies innovantes** et **des outils facilitateurs**

Dans un **objectif de durabilité** (prosperité économique, bien-être et préservation des ressources naturelles)

LA SMART CITY

SIX DIMENSIONS



ECONOMY



ENVIRONMENT



PEOPLE



GOVERNANCE



LIVING



MOBILITY

AGENDA DU JOUR



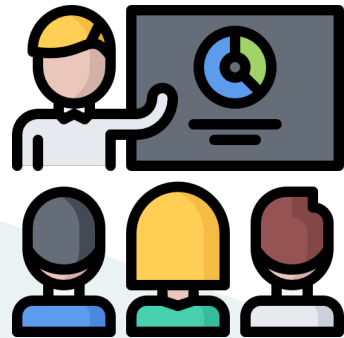
Présentation contenu
Guide Pratique



Discussion & échanges



AGENDA DU JOUR



Présentation contenu
Guide Pratique



Discussion & échanges



GUIDE PRATIQUE - TOME 6



GUIDE PRATIQUE - TOME 6



Démystifier les concepts

Constituer un repère de connaissances

Introduire contexte légal



GUIDE PRATIQUE - TOME 6



Démystifier les concepts

Constituer un repère de connaissances

Introduire contexte légal



Rentrer dans les technicalités légales

Proposer une approche unique

Fournir une liste exhaustive

Prôner les PPP à tout prix

COLLABORATIONS & PARTENARIATS

DÉFINITIONS



Une collaboration existe lorsque plusieurs parties mettent **en commun** leurs **intérêts**, leurs **atouts** et leurs **compétences** pour promouvoir des **intérêts plus larges** au profit de la communauté. Une collaboration n'implique **pas nécessairement** que les parties soient liées par **un contrat juridique contraignant**.

Bloomberg Philantropies (2020)

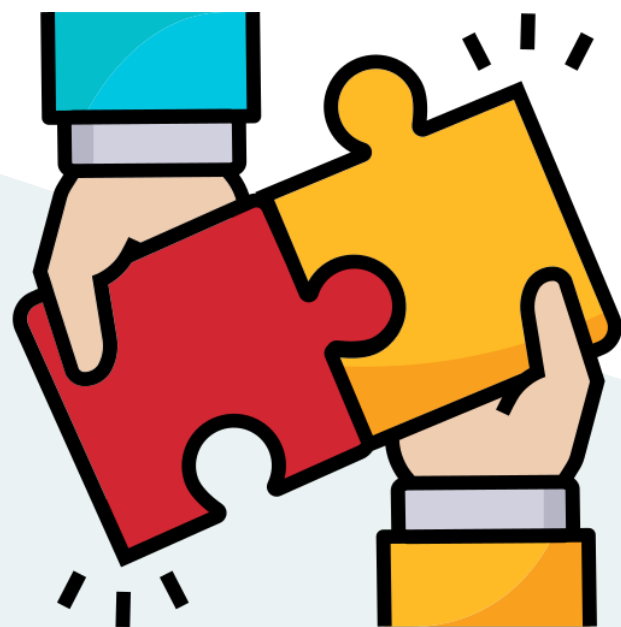


Les partenariats public-privé (PPP) sont généralement des **accords à moyen ou long terme** entre les secteurs public et privé, en vertu desquels certaines des **obligations** de service du secteur public sont assurées par le secteur privé, avec un **accord clair** sur les **objectifs** et **responsabilités** partagés pour la fourniture d'infrastructures et/ou de services publics.

Maraquin (2016)

COLLABORATIONS & PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

POURQUOI?



→ Innovation



→ Modèles commerciaux & prise de risques



→ Temporalité



COLLABORATIONS

MULTITUDE D'OPTIONS



Facilitation

The diagram for Facilitation consists of two teal-colored curved lines, one above and one below the text, forming an open circle.



Stratégie

The diagram for Stratégie consists of two teal-colored curved lines, one above and one below the text, forming an open circle.



Complémentarité

The diagram for Complémentarité consists of two teal-colored curved lines, one above and one below the text, forming an open circle.

COLLABORATIONS

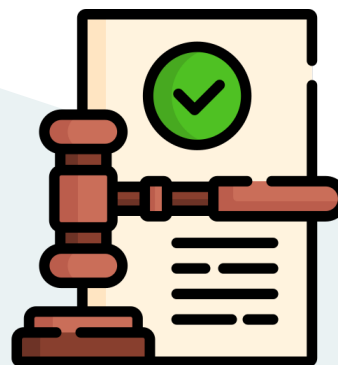
MULTITUDE D'OPTIONS

Facilitation



Réseautage

Stratégie



Facilitation légale

Complémentarité



Living Lab

COLLABORATIONS

MULTITUDE D'OPTIONS

Facilitation

Stratégie

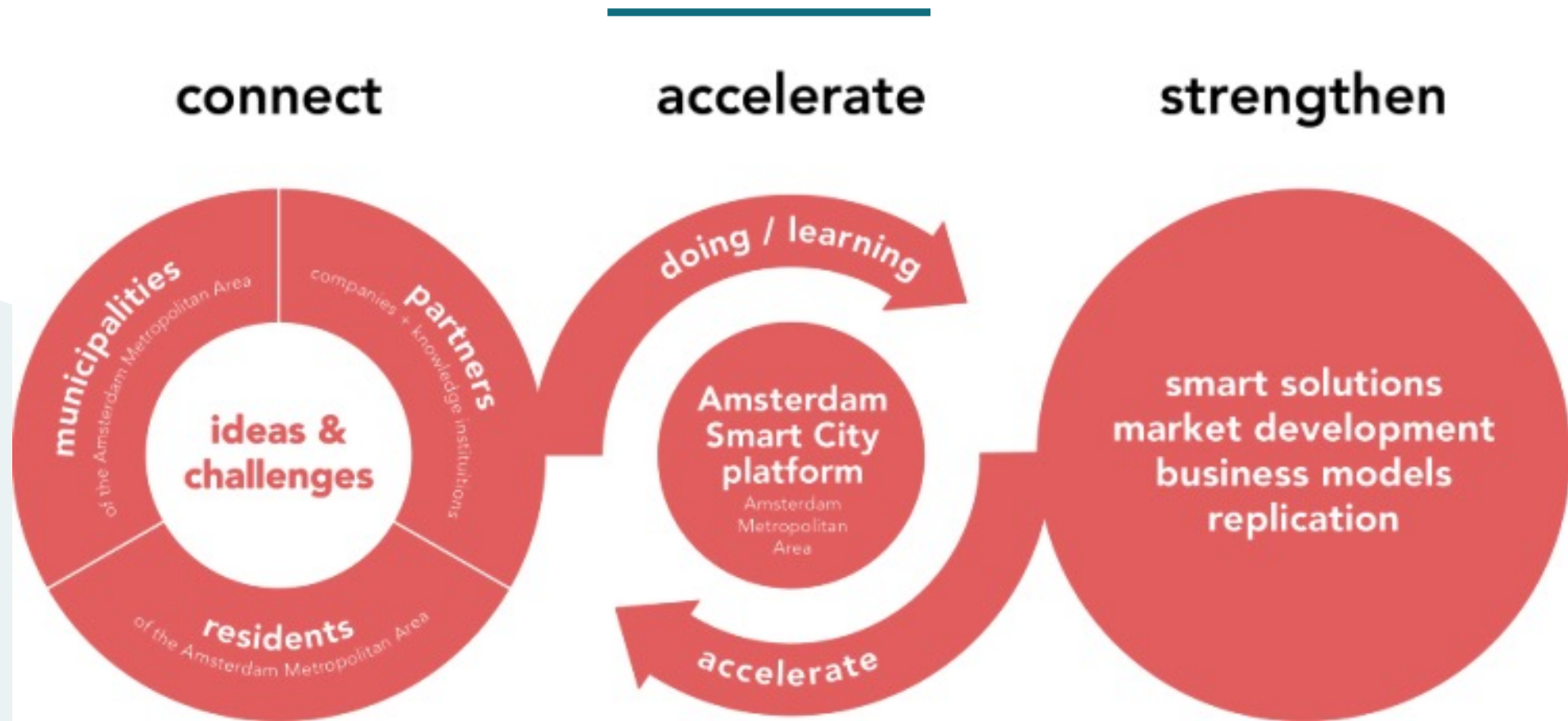
Complémentarité



Expertise & retour de terrain

COLLABORATIONS

LE CAS D'AMSTERDAM SMART CITY



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

2 GRANDES CATÉGORIES



PPP contractuels

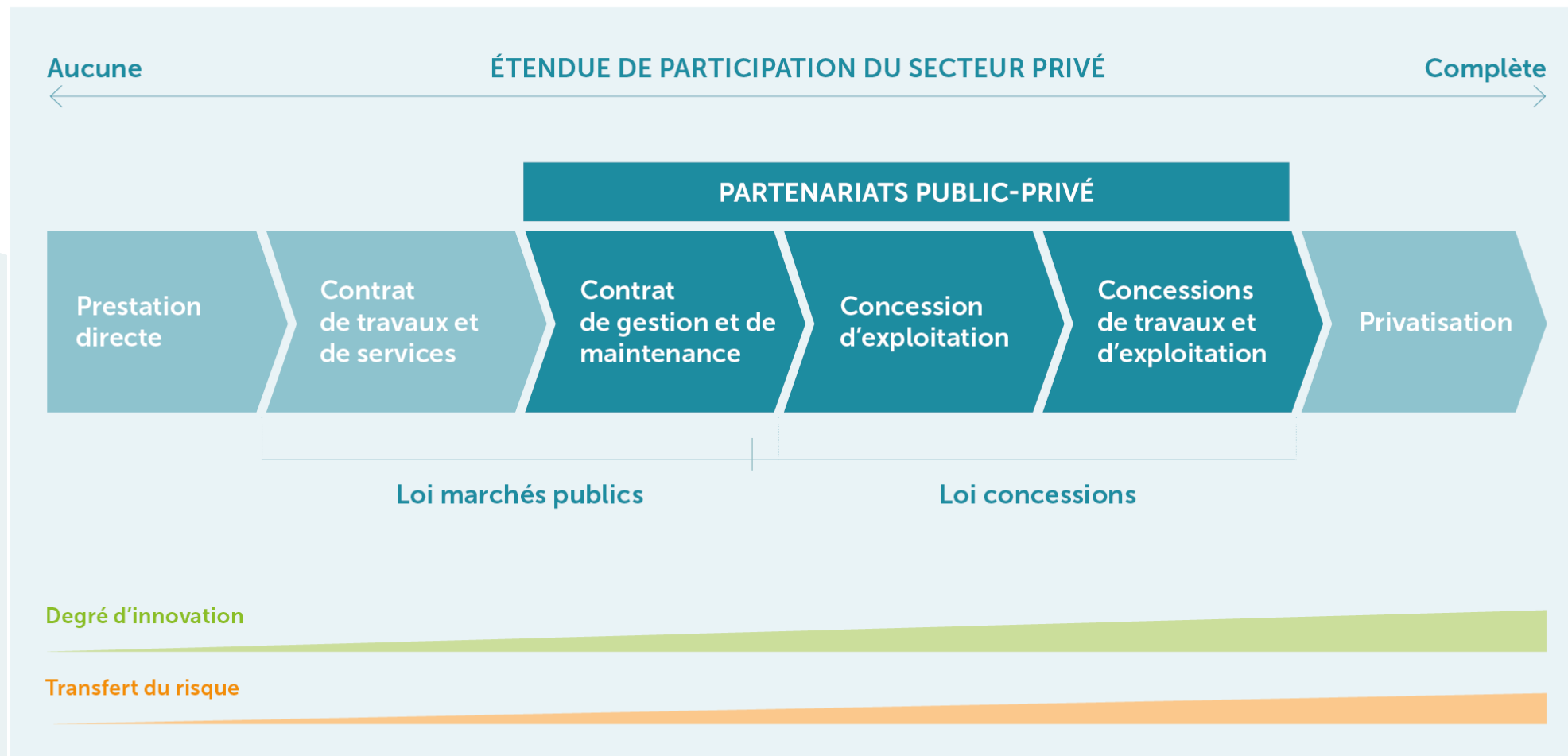
Type de relations?
Objectifs?
Exclusifs?



PPP institutionnels

PPP CONTRACTUEL

QUELLES OPTIONS?



PPP CONTRACTUEL

QUELLES OPTIONS?

Contrat de gestion et de maintenance

Concession d'exploitation

Concessions de travaux et d'exploitation

Le secteur privé exploite et entretient un bien public existant et les services qui s'y rapportent

Le secteur privé exploite et entretient un bien ou service communal existant sur base d'obligations spécifiques définies par le secteur public

Le secteur public octroie au secteur privé des droits pour la construction ou la rénovation et l'exploitation des biens et services

Public

Public/Privé

Privé

Public/Privé

Public/Privé

Public/Privé

Court terme

Moyen terme

Long terme

Marchés publics

Concessions

Concessions



PPP CONTRACTUEL

QUELLES OPTIONS?

Contrat de gestion et de maintenance

Concession d'exploitation

Concessions de travaux et d'exploitation

BARCELONA GIX: IT NETWORK INTEGRATION (SPAIN)



PPP INSTITUTIONNEL

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE



Une société d'économie mixte (SEM) est une société d'exploitation **détenue par une autorité publique et une société privée**. Le secteur public s'associe de la sorte au secteur privé dans l'intention de **fournir conjointement** un service/un actif en mettant à profit le meilleur de chaque partie. L'entité conjointe a ainsi la **responsabilité** d'assurer la **mise en œuvre** du service au profit du citoyen.

PPP INSTITUTIONNEL

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE



Démontrer un intérêt continu

Assurer la viabilité commerciale d'un projet

Renforcer la confiance des créanciers et
investisseurs

Protéger l'intérêt public

Remplir des obligations sociales

Une société d'économie mixte (SEM) est une société d'exploitation **détenue par une autorité publique et une société privée**. Le secteur public s'associe de la sorte au secteur privé dans l'intention de **fournir conjointement** un service/un actif en mettant à profit le meilleur de chaque partie. L'entité conjointe a ainsi la **responsabilité** d'assurer la **mise en œuvre** du service au profit du citoyen.

PPP INSTITUTIONNEL

LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIE MIXTE

Pas
d'approche
unique

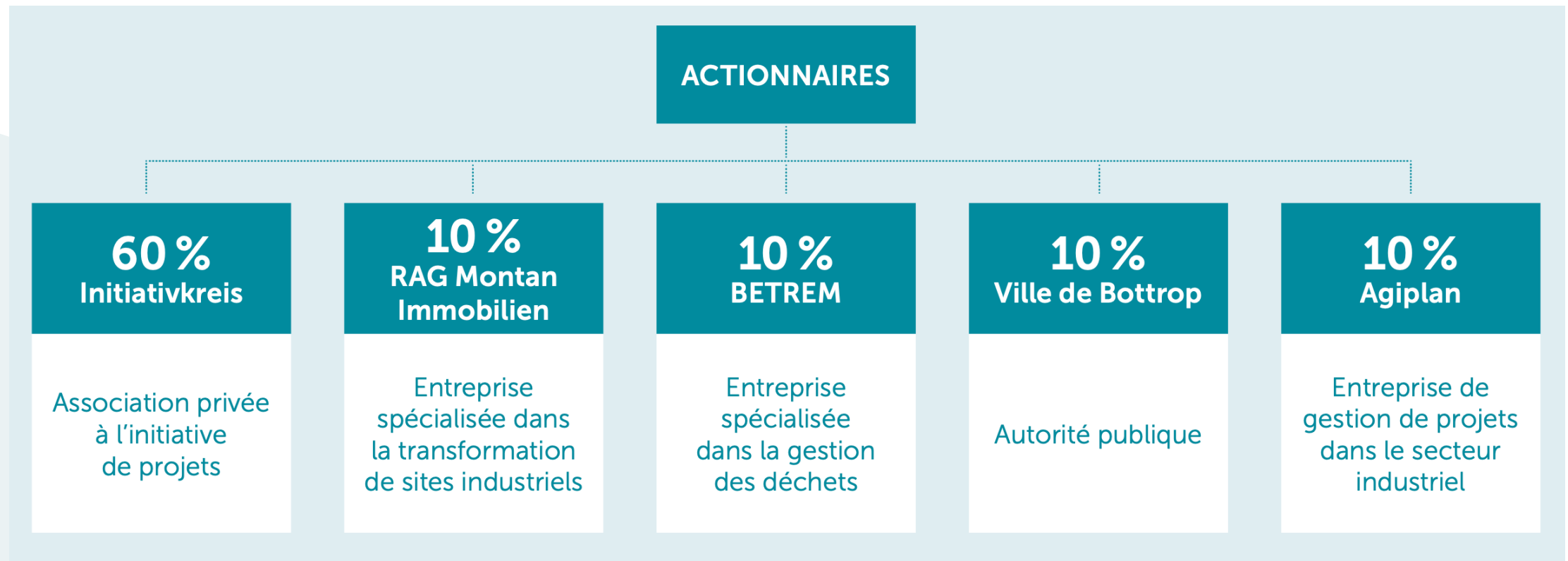
Procédure de sélection

Négociation contrat

Gestion & viabilité

PPP INSTITUTIONNEL

LE CAS D'INNOVATION CITY MANAGEMENT GMBH



CONTENU GUIDE PRATIQUE - TOME 6

MESSAGES CLÉS



Collab./PPP

Ecosystème d'acteurs

Complémentarité et
objectifs partagés

Possibilités infinies



PPP

Opportunités et risques,
innovation, couts et
politiques



Pertinent et faisable?



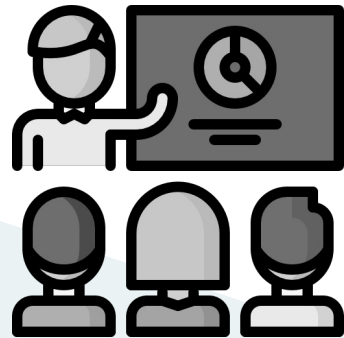
PPP

Planification primordiale

Gestion de projet

Réel partenariat

AGENDA DU JOUR



Présentation contenu
Guide Pratique



Discussion & échanges





Mathieu Lambert

Juriste expert Union des Villes et Communes de Wallonie

Sujet n°1

Et en pratique?



Sujet n°2

Quelles procédures pour favoriser les collaborations et PPP Smart City?

(et l'innovation au sens large)



Sujet n°3

La parole est à vous!

(Nom + organisation)



MERCI

Audrey Lebas – audrey.lebas@uliege.be

www.SmartCityInstitute.be



/SCIHEC



@HEC_SCI



Wallonie

official
partner | digital
wallonia
.be



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Schröder

